

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mercredi 20 septembre 2023

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Christophe FEBVRE, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Christian MAIRE, Yves MOUREY, M. Christian NOIR, Daniel SEGUT.

Absents excusés : Eva VAUZEILLES (pouvoir à Pascale BERTHET), Pascale SALET (pouvoir à Noëlle BALLET)

Absent : Sabine LEROY

Secrétaire de séance : Christelle JOLY

Secrétaire de mairie : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 29/08/2023

Aucune observation. Le procès-verbal du conseil municipal du 29/08/2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 072 à 077 :

2/ Décisions Modificatives Budgétaires

Augmentation des crédits budgétaires destinés à la transformation de l'ancien local de coiffure en cabinet dentaire, il convient de financer une avance remboursable du budget principal sur le budget « commerces »

Budget Principal :

DI 27638 + 70 000

DI 21318 - 70 000

Budget « commerces » :

DI 21321 + 70 000

RI 16878 + 70 000

POUR à l'unanimité

Explications :

Le Maire explique qu'il n'a pas été possible de trouver, avec les médecins actuels, un consensus permettant d'installer des dentistes dans la maison de santé, même si ces travaux n'avaient aucune incidence sur leurs cabinets actuels.

Cela aurait permis d'installer le cabinet dentaire dans les 2 cabinets libres, dont un depuis plus de 5 ans, et de créer, en modifiant une salle d'attente et une partie du couloir, 2 nouveaux cabinets médicaux, certes un peu plus petits mais de conception plus moderne et répondant aux attentes des patients avec une partie accueil et une partie plus intime réservée à l'auscultation.

L'avantage de cette solution était de répartir les frais de fonctionnement sur plus d'occupants et des travaux simples à réaliser grâce à un sous-sol permettant de passer tous les tuyaux et gaines et y installer compresseur et extracteur afin d'éviter tous bruits.

Comme la commune souhaitait malgré tout apporter un nouveau service à la population de Hauteroche mais aussi du premier plateau, nous avons décidé d'installer les dentistes dans l'ancien salon de coiffure.

On perd donc un local commercial et on a toujours un cabinet de libre à la maison de santé.

Pour cela, il a fallu faire de gros travaux : tout casser, rien ne correspond.... Il faut remercier les employés communaux qui ont très bien travaillé dans le bruit et la poussière pour faire des saignées dans le sol.

Bilan mensuel par rapport à aujourd'hui :

	Si cabinet dentaire installé dans la maison de santé	Cabinet dentaire dans l'ancien salon de coiffure
Loyer cabinet dentaire	1 000	820 HT (le budget commerces étant assujéti à la TVA)
	Cabinets supplémentaires 800	Cabinet médical loué 500
	Salon de coiffure 450	Cabinet médical vacant 0
TOTAL des loyers mensuels	2 250	1 320

Non seulement, les travaux coûtent à la commune plus de 25000€ de plus mais engendre une perte de 930€ par mois.

3/ Ventes de bois

- Vente de bois à M. Franck LECOULTRE : du bois récupéré lors de tailles à Mirebel pour un montant de 70€
- Vente de bois à destination de la charpente pour la future micro-crèche à M. FOURTIER : 65 m³
Le Conseil décide de lui vendre ce bois au prix estimé au départ soit 3 800€ TTC

POUR à l'unanimité.

4/ Borne électrique de rechargement à Crançot

Location de la borne à la société Start 'n Move : 180€ TTC par mois

Reversement de 80% des somme encaissées par la borne (actuellement nous ne retouchions que 50%)

Le Conseil autorise le maire à signer ce contrat de location ainsi qu'un avenant à celui de la borne de Mirebel

POUR à l'unanimité

5/ SIDEC : groupement d'achat d'électricité

Renouvellement de la convention constitutive du prochain marché d'électricité du 01/01/2026 au 31/12/2028.

Le conseil autorise le maire à signer les documents nécessaires à ce renouvellement

POUR à l'unanimité

6/ Voirie intercommunautaire

Suite aux différentes modifications demandées lors des précédents conseils municipaux, il convient maintenant de valider le tableau des voiries d'intérêt communautaire comme présenté.

POUR à l'unanimité

7/ Points sur les travaux

- Cabinet dentaire : les travaux sont en cours. La promesse de bail a été signée chez le notaire. Ouverture prévue au mois de novembre 2023.
- Micro-crèche : en cours. Ouverture prévisionnelle : juin 2024
- Lotissement La Vie de Baume : il convient de signer un avenant avec le maître d'œuvre : l'étude était prévue pour 150 000 € de travaux alors que le prévisionnel serait plutôt de 217 000€. La partie des trottoirs supplémentaires (jusqu'à la rue de la Liade) est retirée de l'étude du lotissement. Le Maire est autorisé à signer l'avenant avec le cabinet Colin.

8/ Questions et informations diverses :

- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 26 novembre 2023 et sera animé par Typ'Yop et Why Note
- Salle polyvalente : faire installer, avant cet hiver, un délesteur, revoir le boîtier électrique, faire installer des boîtiers 32A et réparer le fil pilote du chauffe-eau. Travaux à prévoir rapidement avec notre électricien M. FAVIER.
- Diagnostic du réseau assainissement : Suite à enfumage du réseau assainissement afin de détecter les disfonctionnements, 17 maisons sur Granges Sur Baume et Crançot vont être contrôlées sur le mois de septembre. Un rapport nous sera rendu.

- Mise en vente de la cabane d'environ 20m² actuellement dans le futur lotissement La Vie de Baume : mise en vente en l'état, à démonter, au plus offrant. Les offres sont à remettre au secrétariat de mairie avant le 13/10/2023.
- Composteurs : il est rappelé que vous pouvez vous adresser auprès du SICTOM pour l'achat de composteurs : <https://sictom-lons-le-saunier.fr/reduisons-nos-dechets/obtenir-un-composteur.html>
- Mise en place de la fibre : une réunion publique aura lieu à la salle polyvalente de Crançot le 10 octobre prochain à 16h30 ou à 17h30. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de : contact@prisme-fibre.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Christelle JOLY